

SUCCESSIONS - Une enquête de la Fondation PME Next montre qu'en cas d'acceptation de l'initiative pour un impôt sur les successions, la survie des PME est mise en danger.

Plus de deux tiers des PME en péril

En vue de l'initiative populaire visant à imposer les successions de plus de 2 millions de francs pour financer l'AVS, la Fondation PME Next a mené une enquête à laquelle ont participé 1064 entreprises de toutes les régions de la Suisse. «La réforme de l'impôt sur les successions représente une menace sérieuse pour la transmission et la survie des PME», affirme l'ancien conseiller national Lieni Füglistaller, secrétaire général de la Fondation PME Next. «185 000 emplois dans les entreprises familiales suisses seraient directement touchés par la réforme et plus de 90 000 d'entre eux massivement menacés. L'initiative demande que la Confédération impose dorénavant au taux de 20% les successions et les donations de plus de 2 millions de francs. L'étude met en lumière que près de

50% des entreprises ayant participé à l'enquête estiment la valeur de leur société supérieure à ce chiffre et que 75% voient leur fortune familiale dépasser cette barre. Voici en bref l'essentiel des résultats de l'enquête:

■ **Les PME, une structure très concernée:** on estime le nombre des PME en Suisse à 300 000. Elles occupent un nombre moyen de 7,2 employés. Ce sont à 78% des sociétés familiales et la moitié d'entre elles est transmise au sein du cercle familial. 40% des PME interrogées confient être confrontées à un problème de succession dans les 5 années à venir, ce qui reflète l'importance de la thématique.

■ **Manque de liquidités:** environ 80% des PME sondées expliquent ne pas disposer des 20% de liquidités nécessaires pour pouvoir payer un éventuel futur impôt sur l'héritage et près



L'impôt sur les successions représente une menace sérieuse pour la transmission des PME.

des deux tiers affirment qu'elles ne pourraient pas non plus emprunter ces 20%. Cela signifierait un retrait de liquidités mettant leur existence en péril ou l'inéluçable apport de capitaux extérieurs.

■ **Menace réelle:** en cas d'acceptation de l'initiative, plus des deux tiers des entreprises répondantes voient cette imposition comme une menace à la transmission familiale de leur entité et une insécurité absolue en ce qui concerne la pérennité de leur entreprise, ce qui aurait de graves conséquences sur le marché de l'emploi.

■ **Inquiétude croissante:** la transmission d'une PME au sein du cercle familial tend à reculer. C'est un fait indéniable et l'inconnue pesant sur la possible rétroactivité du texte au 1^{er} janvier 2012 représente une crainte supplémentaire. Des décisions absolument nécessaires concernant la transmission de PME sont ajournées.

■ **Insécurité juridique:** le texte de l'initiative manque de clarté, d'où une insécurité juridique en cas de transmission d'une entreprise à la génération suivante. Comment la valeur vénale est-elle calculée? L'autorité fiscale détermine-t-elle un prix de vente fictif? Comment procède-t-on si les

liquidités pour le paiement de l'impôt sur les successions font défaut?

■ **Net rejet:** plus de 85% des entrepreneurs sondés en Suisse allemande n'approuvent pas l'initiative. En Suisse romande, le taux de rejet de l'impôt sur les successions grimpe même à plus de 90%.

12 000 PME par année

Les petites et moyennes entreprises forment l'épine dorsale de l'économie nationale. 300 000 PME emploient, avec plus de 2 millions de postes, près des deux tiers des travailleurs en Suisse. Elles investissent par année environ 3 milliards de francs dans la recherche et le développement. «12 000 PME sont confrontées tous les ans au problème de la succession», commente Lieni Füglistaller. «Afin que notre économie puisse, à l'avenir, tabler sur un effectif stable de PME, il n'est en aucun cas envisageable d'ajouter un obstacle rédhibitoire dans le processus de succession qui s'avère, aujourd'hui déjà, difficile.»

Comm/Eng/Jam

Internet

www.kmunext.ch/fr

BREVET EN GESTION DE PME

2^e projet pilote

Le projet pilote «Brevet de spécialiste en gestion de PME» est entré dans sa phase finale: au départ, 15 femmes cadres de PME se sont engagées dans le processus d'accompagnement et ont constitué un dossier d'équivalence en vue de faire valider leur expérience professionnelle. Douze d'entre elles (9 Romandes et 3 Alémaniques) sont maintenant inscrites à l'examen final. D'ici fin janvier 2014, elles devront élaborer un dossier dit «de performance» qu'elles présenteront et commenteront début mai face à un comité d'experts. Une fois passées avec succès toutes les étapes, ces femmes seront les premières à obtenir, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de Femmes PME Suisse, le nouveau brevet fédéral reconnaissant leur expérience professionnelle. Il leur sera remis lors du Congrès suisse des arts et métiers, le 15 mai 2014.

Au niveau européen

Et voici l'étape suivante: en collaboration avec le réseau Femmes PME Suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam lance un deuxième projet pilote, cette fois au niveau européen, dans le cadre du programme Leonardo da Vinci de la Commission européenne. Nous cherchons à nouveau des femmes cadres d'entreprise intéressées à ce projet qui s'étend sur deux ans. Les candidates devraient pouvoir constituer un dossier présentant leurs compétences effectives pour l'ensemble des domaines d'activité et, si possible, attester de huit ans d'expérience à la tête d'une PME familiale. Enfin, une expérience de conduite du personnel serait un avantage.

Inscription

D'ici au **31 janvier 2014**, les femmes cadres d'entreprise souhaitant participer à la procédure d'équivalence peuvent s'inscrire à l'adresse www.kmufrauen Schweiz.ch/fr. Madame **Diane Reinhard**, cheffe du projet, répondra également avec plaisir à toute question à ce sujet. Ses coordonnées: diane.reinhard@potentialyse.ch ou tél: 032 725 72 72.

La voie de l'enseignement

A côté de la validation des acquis, il est également possible d'obtenir le brevet de spécialiste en gestion de PME en suivant la voie de l'enseignement. Les cours sont prodigués par l'Institut suisse pour la formation des cadres d'entreprises (IFCAM). Les candidates et les candidats devront être en possession d'un CFC ou d'un titre équivalent pour pouvoir se présenter à l'examen final. Autre prérequis à l'examen: une expérience de deux ans au minimum à un poste de direction au sein d'une PME.

COMMENTAIRE

Cataclysme économique en vue

L'initiative 1:12 vient à peine d'être rejetée que pointe à l'horizon une autre menace pour nos PME: l'initiative populaire «Réforme de la fiscalité successorale». Et quelle menace! Comme le montre l'enquête de PME Next, l'introduction d'un impôt successoral fédéral de 20% mettrait en danger la pérennité de l'écrasante majorité des PME familiales helvétiques. Un cataclysme économique est en vue. Des boulangeries, des menuiseries, des restaurants ou encore des salons de coiffure seront contraints de mettre la clé sous la porte. Autant d'entreprises en moins, autant de chômeurs en plus.

Hélas, les dangers que recèle l'initiative sur les successions ne sont pas uniquement de nature économique, mais également institutionnelle. L'introduction d'un nouvel impôt fédéral constitue une nouvelle attaque contre le fédéralisme fiscal, atout majeur du modèle suisse. Les cantons, qui dans leur grande majorité

ont aboli cet impôt pour les descendants en ligne directe, doivent rester souverains en matière d'imposition successorale.

Mais il y a pire encore. Le texte, qui demande non seulement d'introduire un impôt fédéral sur les successions, mais aussi de supprimer la compétence cantonale en la matière ainsi que l'instauration d'un nouveau mode de financement de l'AVS, viole le principe constitutionnel de l'unité de la matière. Face à une telle juxtaposition de questions, il est en effet impossible pour le citoyen d'exprimer une opinion unique (oui/non). La balle est dans le camp de l'Assemblée fédérale, qui se penchera au début de 2014 sur ce texte. Se fondant sur la compétence qui lui est octroyée par la Constitution fédérale, le Parlement doit - sans la moindre hésitation - déclarer nulle cette initiative populaire.

Marco Taddei,
vice-directeur, usam

RÉCLAME



Bienvenue dans la Banque qui, comme vous, est une PME.

En tant que Banque locale indépendante sur le plan entrepreneurial, nous sommes aussi une PME. C'est pourquoi nous connaissons les défis que vous devez relever. Nous sommes flexibles, nous nous engageons pour que vous atteigniez vos objectifs et parlons le même langage. Nous appartenons au Groupe Raiffeisen qui compte plus de 200 conseillers Clientèle entreprises. Nous disposons de ce fait d'un réseau très étendu et du savoir-faire nécessaire pour vous conseiller de manière compétente et proactive. Comme une PME sur trois en Suisse, que ce soit pour le trafic des paiements, les liquidités, les investissements ou votre succession, faites confiance à un partenaire solide et équitable. Convenez sans tarder d'un entretien conseil.

www.raiffeisen.ch/pme

Ouvrons la voie

RAIFFEISEN